

Mot de la présidente

Chers membres,

D'une journée nationale à une semaine nationale du personnel de soutien scolaire ! Pourquoi ? La dernière semaine de septembre vous est donc réservée. Parce que vous êtes tous importants. En fait vous êtes indispensables et il a été important de vous faire reconnaître à votre juste valeur lors de votre semaine.

Dans un tout autre ordre d'idée : rappelons-nous que nos collègues du nord dont la commission scolaire Crie ainsi que la commission scolaire Kativik sont encore en négociation et que des journées de grèves sont prévues. Une entente de principe qui tarde à venir.

Solidarité.

Dans nos établissements, nous avons une vingtaine de délégués... Est-ce que votre établissement a le sien ? Il est encore temps de vous inscrire comme délégué en REMPLISSANT le formulaire de mise en candidature [ICI](#) . Nous avons besoin de vous, même si nous ne sommes pas en négociation. Il y a également plusieurs façons de rester informé : Facebook de votre syndicat, le site Web, le bulletin syndical mensuel ainsi que l'Infolettre. Il y a également la possibilité de communiquer avec nous par courriel spstl@videotron.ca ou par téléphone 450 424-4626.

Carol-Anne Dupré

SERVICE DE GARDE



RATIO PERSONNEL/ÉLÈVES

Le nombre d'élèves par membre du personnel de garde dans un service de garde en milieu scolaire ne doit pas dépasser 20 élèves présents. À partir du 1er juillet 2023, seuls les membres du personnel de garde présents auprès des élèves pourront être pris en compte aux fins du calcul de ce ratio.

PRÉSENCE DE DEUX MEMBRES DU PERSONNEL DU SERVICE DE GARDE

Aussi, en tout temps la mesure 30011 permet aux services de garde de prévoir la présence d'au moins deux **(2) membres du personnel du service de garde** pendant les heures d'ouverture.



[CONSULTER LE DOCUMENT AIDE À LA CLASSE \(lacsq.org\)](http://lacsq.org)

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Tu dois savoir que faire des heures supplémentaires signifie effectuer des heures de travail en plus du nombre d'heures de ta semaine régulière. Seul ton supérieur immédiat peut te demander de faire ces heures ou ces heures peuvent être requises par des situations d'urgence. Tu dois déclarer tes heures supplémentaires qui ont été autorisées par ton supérieur à l'aide du formulaire *Déclaration du temps supplémentaire* ou paiement à la pièce. Si tu veux reprendre tes heures supplémentaires en temps, tu dois convenir du moment où ton congé peut être pris avec ton supérieur immédiat, dans les soixante (60) jours de la date où les heures supplémentaires ont été effectuées. Si vous n'arrivez pas à une entente, ces heures supplémentaires te seront rémunérées. Tu dois t'assurer d'avoir complété le formulaire *Déclaration des heures supplémentaires* ou paiement à la pièce.



JOURNÉE AFFAIRES PERSONNELLES

Savais-tu que tu as droit à 2 journées par année **affaires personnelles** qui te permettent de prendre une journée prise à même ta banque de journée de maladie monnayable, et ce, sans que l'employeur te demande un billet médical pour justifier ton absence. Par contre, tu dois aviser ton employeur 24 heures avant la prise de cette journée.



RETRAITE

Ces sessions sont offertes aux membres qui en seront à deux ans ou moins de leur retraite ou en retraite progressive.

[Accueil](#) | [Areq](#) | [Inscription en ligne](#) | [ICI](#).



VIOLENCE

Es-tu victime de violence physique ou verbale dans ton milieu?

Tu dois enregistrer tous les incidents et accidents dans le registre informatisé du centre de services scolaire.

Renseigne-toi auprès de votre direction pour avoir accès à ce registre dès maintenant.

Tu dois aviser ta direction de toutes formes de violence.

Tu dois aussi aviser le syndicat, nous ferons le nécessaire pour te protéger.

L'employeur a l'obligation de maintenir un climat sain et exempt de tout harcèlement, violence et de prendre les mesures nécessaires et raisonnables pour prévenir toute forme de violence et de harcèlement.



À la fin du processus d'inscription, les personnes recevront un premier courriel confirmant leur inscription et les dates choisies. Un second courriel sera ensuite envoyé par le Service PayPal pour confirmer le paiement. C'est ce second courriel que vous devez utiliser pour faire votre demande de remboursement au syndicat. Pour plus d'informations, 450 424-4626. Nous remboursons les frais d'inscription des membres du syndicat seulement.